



Convocation rappel a la loi

Par **infomercy**, le **16/04/2016** à **22:14**

Bonjour,

Je vais recevoir une convocation pour rappel à la loi suite à 2 faux témoignages dont j'ai été victime concernant. mais la confrontation n'a rien donné. Est-ce que le motif du rappel sera marqué sur la convocation ? Quel est le délai entre réception du courrier et la convocation effective ? Est-ce que signer un rappel à la loi est considéré comme aveu de culpabilité ?

Merci.